

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

Nombre de conseillers en exercice à 22 membres.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine.

01 Votant par procuration :

Mme ROCHER Lucette ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

07 Excusés : BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

M Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 30 septembre 2025

Date de publication : le mercredi 8 octobre 2025

FONCTION PUBLIQUE - 4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL

CREATION D'EMPLOIS NON-PERMANENTS POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET AFFAIRES SCOLAIRES

DEL.2025-067

L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement d'activité ou accroissement saisonnier.

A ce titre, il est nécessaire de prévoir des recrutements aux services techniques de la Commune en vue de l'accroissement d'activité et pour le remplacement des agents durant les périodes de vacances. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

✓ **M. le Maire propose**

▪ **De créer :**

▪ **Pour le service technique (affaires scolaires)**

- Deux postes d'adjoints techniques, non permanents,
- **À compter du 09 octobre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026,**
- Sur la base de 20 heures par semaine, rémunérées sur le grade d'adjoint technique au 1er échelon

▪ **Pour le service technique (ateliers municipaux)**

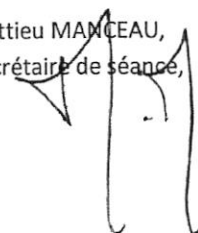
- Deux postes d'adjoints techniques non-permanents
- **A compter du 09 octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2026**
- Sur la base de 35 heures par semaine, rémunérées sur le grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon

Les intéressés seront rémunérés, sur un taux horaire défini à partir de l'indice majoré 366 correspondant au grade d'adjoint technique territorial, Catégorie C, Groupe hiérarchique 1, Echelon 1, Echelle C1 ou à l'indice minimum de rémunération de la Fonction Publique quand ce dernier s'avère être supérieur (relèvement de l'indice minimum de traitement de la fonction publique).

- Et de l'autoriser à effectuer les recrutements nécessaires pour pourvoir ces emplois,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012- du budget général de la Commune pour 2025.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Pour extrait certifié conforme, le 7 octobre 2025

Mattieu MANCEAU,
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251008-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET